NOTE DE SYNTHESE
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2014

MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Seloncourt, le 22 septembre 2014

- **ASSEMBLEE DELIBERANTE**

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2014

Conformément aux règles de transmission d'actes réglementaires, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal 20 juin 2014 joint en annexe.

2/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2014

Conformément aux règles de transmission d'actes réglementaires, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal 24 juin 2014 joint en annexe.

- **FINANCES**

3/ Indemnisation de frais – formation informatique

Mme Claudine SLUPINSKI donne des cours d'informatique - Espace Levin (et non centre culturel comme inscrit dans projet délibération) - dans le cadre des Espaces Publics Numériques.
Madame SLUPINSKI assure une nouvelle session de formation du 16 septembre au 30 juin 2014 à raison de 6 heures hebdomadaires hors vacances scolaires.
Il est proposé d'indemniser Madame SLUPINSKI pour les frais occasionnés par ce travail bénévole en lui versant une somme forfaitaire de 350 euros.
La Commission Finances, réunie le 18 septembre 2014, a donné un avis favorable.

Ville de Seloncourt
Place du 8 mai – BP 09 – 25230 Seloncourt
Tel : 03 81 34 11 31
Fax : 03 81 37 19 94
www.seloncourt.fr

4/ Modifications des tarifs de la structure multi-accueil

La Caisse d'Allocations Familiales, dans sa dernière circulaire, demande deux modifications tarifaires : la suppression de la facturation des goûters et la mise en place de frais de dossier. En conséquence, il est nécessaire de modifier l'appellation et le montant de la régie et donc le tableau des tarifs des services communaux.

Les parents règleront 50€ par an et par enfant en accueil régulier pour frais de dossier. La ligne « collation – 54€/enfant/trimestre » disparaît.

La Commission Finances, réunie le 18 septembre 2014, a émis un avis favorable.

5/ Attribution d'une subvention à l'association « les Amis du Vieux Seloncourt » pour la brocante du 6 juillet 2014

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 754 € aux « Amis du Vieux Seloncourt », somme correspondant aux droits de place perçus par la Trésorerie à l'occasion de la brocante organisée par l'association le 6 juillet 2014.

La Commission Finances, réunie le 18 septembre 2014, a émis un avis favorable.

6/ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Nos amis les chats »

Il est proposé d'attribuer à l'association « Nos Amis les Chats » de Bethoncourt une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'action de l'association menée sur la Commune en 2014 : soins, stérilisation et identification des chats libres.

La Commission Finances, réunie le 18 septembre 2014, a émis un avis favorable.

7/ Subvention exceptionnelle au foyer socio-éducatif du collège des Hautes-Vignes – Echange avec la Turquie

Le Collège des Hautes Vignes a mis en place un programme d'échanges culturels avec un établissement scolaire en Turquie (Izmir), programme qui se déroulera sur plusieurs années.

Le projet concerne un groupe de 10 élèves de 4° et 3°. L'objectif pédagogique est de faire découvrir une autre société culturelle que la nôtre par des échanges de différentes formes : visite en Turquie et accueil d'élèves turcs mais aussi une correspondance en cours d'année entre les deux établissements et leurs élèves.

Pour permettre aux 10 enfants concernés de participer à cet échange et en particulier aux voyages prévus, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au Foyer Socio-Educatif du collège.

La Commission Finances, réunie le 18 septembre 2014, a émis un avis favorable.

- **PERSONNEL**

8/ Création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe

Un agent des ateliers municipaux a été admis au concours d'adjoint technique de 1ère classe, spécialité mécanique-électromécanique, en juillet 2014. Pour être promu à ce nouveau grade, il est proposé au conseil municipal la création d'un poste correspondant à cette qualification à temps complet.

La Commission Personnel, réunie le 18 septembre 2014, a émis un avis favorable.

- **DEVELOPPEMENT DURABLE**

9/ Acquisition de parcelles de terrain rue du Muguet au lieu-dit « Mélenne »

Il est proposé d'acquérir des parcelles de terrain, actuellement propriété de la société NEOLIA, constituant principalement la voirie du lotissement au lieu-dit « Mélenne » dont les références cadastrales et la contenance sont précisées dans la délibération.

L'acquisition de ces parcelles se fera à l'euro symbolique.

Les frais d'acte notarié et autres frais annexes seront pris en charge intégralement par la société NEOLIA.

La Commission Développement Durable, réunie le 12 septembre 2014, a émis un avis favorable.

10/ Location de terrains communaux aux agriculteurs

La Commune loue à titre gratuit des terrains communaux en vue de leur exploitation agricole pour une durée de 6 ans. Arrivés à échéance, il convient de renouveler et de mettre à jour les contrats.

Il est à noter que les contrats des terrains exploités au lieu-dit « Champs au Prêtre » seront renouvelés pour une durée de 2 ans en raison d'un projet d'urbanisation du secteur identifié au PLU. Les agriculteurs en tous été reçus en mairie pour une mise au point.

D'une superficie totale de 193 683 m², soit 19 hectares 36 ares et 83 centiares, ils sont loués aux agriculteurs ci-dessous.

Monsieur Jean-Michel ALZINGRE, domicilié 30 rue Blanchard à Seloncourt (25230)

↳ 65 318 m² pour une durée de 6 ans.

Lieux-dits	Références cadastrales	Superficies en m²
Haut du Pagnier	AH 183	7 350
Devant les Fuottes	AE 15	2 530
Champs aux Biches	AE 2	17 680
Bas de Charmois	AH 136	6 717
Bas de Charmois	AH 137	3 145
Bas de Charmois	AH 138	1 660
Coteau de Vraimont	AI 156	19 480
Champs de Cure	AD 123	2 225
Champs de Cure	AD 124	2 366
Champs de Cure	AD 423	2 165
	TOTAL	**65 318**

Monsieur Dominique SCHWARTZ, domicilié 15 rue de Dampierre les Bois à Dasle (25230)

↳ 48 308 m² pour une durée de 6 ans.

Lieux-dits	Références cadastrales	Superficies en m²
Sous Gros Bois	AN 103	5 160
Sous Gros Bois	AN 102	860
Sous Gros Bois	AN 101	3 960
Sous Gros Bois	AN 100	1 200
Sous Gros Bois	AN 99	8 868
Sous Gros Bois	AN 95	3 125
Sous Gros Bois	AN 88	1 900

Sous Gros Bois	AN 121	955
Sous Gros Bois	AN 119	1 880
Sous Gros Bois	AN 118	6 882
Sous Gros Bois	AN 84	3 165
Sous Gros Bois	AN 76	2 750
Sous Gros Bois	AN 75	1 385
Sous Gros Bois	AN 73	1 218
Sur Trossey	AN 70 a	5 000
	TOTAL	**48 308**

Monsieur Philippe VERNEREY, domicilié Chemin de la Mélenne à Seloncourt (25230)

- 63 935 m² pour une durée de 6 ans
- 12 892 m² pour une durée de 2 ans.

Lieux-dits	Références cadastrales	Superficies en m²
Aux Minimes	AK 118	62 715
A la Mélenne	AK 38	1 220
Champs au Prêtre	*AP 23*	*2 812*
Champs au Prêtre	*AP 24*	*10 080*
	TOTAL	**76 827**

Le GAEC KOEHLY (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), représenté par ses gérants :

- Monsieur Daniel KOEHLY, domicilié 14 rue du Château à Réchésy (90370),
- Monsieur Pascal KOEHLY, domicilié 14 rue du Château à Réchésy (90370)
- Monsieur Jean-Michel KOEHLY, domicilié 22 bis rue Sous les Vignes à Audincourt (25400)

- 3 230 m² pour une durée de 6 ans

Lieux-dits	Références cadastrales	Superficies en m²
Bas de Charmois	AH 139	1 620
Bas de Charmois	AH 140	1 610
	TOTAL	**3 230**

La Commission Développement Durable, réunie le 12 septembre, a émis un avis favorable.

11/ Convention GRDF compteurs communicants gaz

GRDF, concessionnaire du réseau gaz naturel sur la commune, modernise le réseau avec l'installation des compteurs gaz communicants.

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maitrise des consommations et de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

En outre, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.
Les travaux de la Commission de Régulation de l'Energie et de GRDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.
Il est proposé au Conseil Municipal

- de soutenir ce projet d'efficacité d'énergie en acceptant d'héberger, sur la commune, des concentrateurs sur les points hauts ; la répartition et le nombre de concentrateurs dépendront du relief et de la densité urbaine ;
- d'adopter les termes de la convention de partenariat ayant pour objet de déterminer les conditions techniques et financières entre les parties, pour une durée de 20 ans à compter de sa signature et reconduite tacitement par période successives de 5 ans.

La convention est auprès de GRDF. A ce jour, elle n'est pas encore de retour dans nos services.
La Commission Développement Durable, réunie le 12 septembre, a émis un avis favorable.

12/ Autorisation de vente d'un terrain communal

Monsieur Yves GENEY, domicilié à Seloncourt, rue de Charmois, a fait une demande d'acquisition d'un terrain jouxtant sa propriété. Suivant l'estimation des domaines, le montant de la vente a été fixé à 2030 € pour une surface de 284 m².
Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser la vente de ce terrain à Monsieur GENEY.
Les frais de bornage et de notaire, ainsi que les autres frais y afférents sont à la charge de l'acheteur.
La Commission Développement Durable, réunie le 12 septembre, a émis un avis favorable.

- **BATIMENTS**

13/ Demande de subvention au Conseil Général - Travaux 2015 salle périscolaire et écoles

Des travaux dans les écoles et la salle périscolaire Levin sont envisagés pour l'année 2015.

Salle d'accueil périscolaire de l'école Marcel Levin

Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite : changement de la porte d'entrée.

Ecole Marcel Levin

Rénovation du circuit de chauffage.
Mise en œuvre de 36 volets roulants électriques.

Ecole de Berne

Changement de chaudière, régulation du système de chauffage et vannes thermostatiques.
Mise en accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite : changement des portes d'entrée.

Le plan de financement des travaux est précisé dans la délibération et il est proposé de solliciter l'aide financière du Conseil Général.
La Commission Bâtiments, réunie le 17 septembre 2014, a émis un avis favorable.

- **CULTURE**

14/ Convention avec la médiathèque départementale du Doubs – Projection d'un film documentaire « Doubs-Loue : histoires croisées » et débat – jeudi 16 octobre 2014

Dans le cadre du partenariat entre la Médiathèque Départementale du Doubs et la Ville de Seloncourt, la projection d'un film-documentaire « Doubs-Loue : histoires croisées » suivie d'un échange avec le réalisateur Jean-Philippe MACCHIONI le jeudi 16 octobre 2014 à 20h est proposée au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Le coût de projection-conférence s'élève à 100€TTC comprenant les frais de déplacement et de prestation du réalisateur.

La médiathèque départementale prendra à sa charge les droits de projection et le complément des frais de prestation du réalisateur.

Le repas du réalisateur et d'un accompagnateur de la médiathèque départementale sera pris en compte par la Ville de Seloncourt.

La Commission Culture, réunie le 28 novembre 2013, a émis un avis favorable.

- **VOIRIE**

15/ Fourrière automobile municipale – Renouvellement de la délégation de service public

Il est rappelé la création d'une fourrière automobile, dans le cadre d'une délégation de service public, autorisée par délibération du 3 février 2009.

A ce jour, au vu du bilan de l'activité de fourrière automobile annexé à la délibération, Madame le Maire propose de renouveler la délégation de service public et de mettre en œuvre la procédure simplifiée de passation de la nouvelle convention de délégation de service public.

La Commission Voirie, réunie le 8 septembre 2014, a émis un avis favorable.

- **MOTION**

16/ Motion de soutien à l'action de l'association des Maires de France contre la baisse des dotations de l'Etat

Le Conseil Municipal est à inviter à adopter la motion dont le texte apparaît dans le projet de délibération.

QUESTIONS ORALES

INFORMATIONS